



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°02

Réunion de bureau du vendredi 19 août 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN – MM. C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - L. CAPPATTI - J. NUCERA – Y. SIAD

Excusés : MM. - S. CHILOTTI - A. MARY - J. THAON

Début de la séance : 19h15

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°1 du 12 août dernier.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à SEGHIR Brahim arbitre de notre District victime d'un accident de la route.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

Les tests physiques pour les jeunes arbitres de Ligue sont prévus le vendredi 19 août à Velaux (13) le matin et à la Ligue l'après-midi pour les directives de la saison actuelle.

Le règlement Intérieur de la CDA modifié, l'achat du livre 2023 sur les lois du jeu devient obligatoire auprès de la CDA pour les catégories D1, D2, JAL, candidat JAL et pour les nouveaux arrivants des Formations Initiales à l'Arbitrage (FIA). Pour les autres catégories il est conseillé mais pas obligatoire.

A ce jour, il y a 112 arbitres de district désignables sur 243.

146 dossiers médicaux sont complets dont 29 sont en attente auprès de la commission médicale pour validation.

Le président remercie Claude CASTROFLORIO pour son investissement depuis début juillet pour suivre les dossiers arbitres. Aujourd'hui 226 licences sont renouvelées pour la saison 2022/2023.

La CDA confirme les dates des tests de début de saison obligatoires pour tous les arbitres et qui se dérouleront le samedi 03 septembre 2022 :

- En matinée (9h00/12h00), Test physique de type Taisa pour tous les arbitres de District (près de 250 convoqués) au Stade de La Lauvette à Nice.

- L'après-Midi (15h00/19h00) Test QCM de contrôle des connaissances théoriques des arbitres de District (excepté les D1 et D2 avec 180 convoqués) au siège du District de la Côte d'Azur.

En collaboration avec l'UNAF, par l'intermédiaire de leur président Laurent CONIGLIO, les clubs professionnels de l'AS MONACO et de l'OGC NICE ont été contactés afin que des jeunes arbitres de notre District puissent être ramasseurs de balle lors de rencontres officielles.

La CDA se réjouit de la désignation du quatuor azuréen qui officiera lors de la rencontre de ligue 1 NANTES – TOULOUSE le dimanche 28 août 2022.

Suite à l'initiative du nouveau CTD de la Côte d'Azur, une opposition amicale entre 6 équipes U14 de niveau Régional se déroulera le mercredi 31 août prochain au stade Méarelli à Nice. Ces rencontres seront arbitrées par 6 jeunes arbitres accompagnés par le président de la CDA : ADJENGUI Ahmed, PAPIN Enzo, SEBIA Ilyes, COCHETEUX Noé, RODRIGUES DA SILVA Tiago et GUEUG Régis.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Néant.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a effectué non sans difficulté les désignations des trios d'arbitres pour le premier tour de la Coupe de France avec seize rencontres programmées le 21/08/2022 et 48 arbitres désignés.

Fin de séance : 21h45

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :
M. CAPPATTI Laurent